

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale  
présentée par la société DANISH CROWN DIVISION PORC  
**Augmentation de la capacité de production de son installation se situant à Bonnétable**

Par arrêté n° DCPAT 2025-0071 du 11 mars 2025, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale (autorisation ICPE « installations classées pour la protection de l'environnement ») déposée par la société DANISH CROWN DIVISION PORC (siège social : 1 Place Jean Monnet – 45000 Orléans), en vue de l'augmentation de la capacité de production par la modernisation des lignes de production de son site se situant avenue du 10 août 1944 – ZA de la Taille à Bonnétable.

Le projet a pour objet : l'augmentation de production sans nouveau bâtiment de production à 220 tonnes par jour, la construction de nouveaux bureaux administratifs d'une surface de 180 m<sup>2</sup> et l'amélioration du pré-traitement des eaux usées de l'usine.

Le dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, **soit 33 jours consécutifs, du lundi 31 mars 2025 à 09h00 au vendredi 2 mai 2025 à 12h00** en mairie de Bonnétable, siège de l'enquête.

Les pièces du dossier sont à la disposition des personnes qui désirent en prendre connaissance et consigner éventuellement leurs observations sur le registre d'enquête, sur support papier, en mairie de Bonnétable, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie (du lundi au jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi : 08h30 à 12h00 ;) sous réserve de modifications exceptionnelles liées aux impératifs de services.

Ce dossier est également disponible sur le site internet des services de l'État en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr) rubrique « Publications – Consultations et enquêtes publiques » – commune de « Bonnétable »).

Ce dossier peut être également consulté à la préfecture de la Sarthe au bureau de l'environnement et de l'utilité publique sur rendez-vous.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du code de l'environnement.

Le dossier soumis à l'enquête comprend notamment une étude d'impact et son résumé non technique, ainsi que l'avis tacite de l'autorité environnementale.

Monsieur Jean Chevalier, chef de service à la mutualité sociale Agricole Mayenne-Orne-Sarthe à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Bonnétable (44 rue Maréchal Leclerc 72110 Bonnétable) lors des permanences suivantes :**

- le lundi 31 mars 2025 de 09h00 à 12h00 ;
- le mercredi 9 avril 2025 de 14h00 à 17h00 ;
- le vendredi 2 mai 2025 de 9h00 à 12h00 ;

Le public peut formuler des observations et propositions pendant le délai de l'enquête, soit sur les registres mis à sa disposition en mairie, soit par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Bonnétable, siège de l'enquête publique, soit sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe : ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr) - rubrique « Publications – Consultations et enquêtes publiques » – commune de Bonnétable) en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de l'enquête ou directement par mail à l'adresse fonctionnelle suivante : [pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr). Les observations et propositions transmises par voie postale ou écrites reçues par le commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête. Celles reçues par voie électronique sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête situé au siège de l'enquête et mises à la disposition du public sur le site internet des services de l'État en Sarthe.

Toute demande d'information complémentaire sur le projet peut être prise auprès de l'établissement – Société Danish Crown Division Porc – Avenue du 10 août 1944 – ZA de la Taille – 72110 Bonnétable ([cver@danishcrown.com](mailto:cver@danishcrown.com)).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables en mairie de Bonnétable, à la préfecture de la Sarthe (Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) ainsi que sur le site des services de l'État en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le préfet de la Sarthe se prononcera sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société DANISH CROWN DIVISION PORC pour la demande susvisée. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera, soit un arrêté accordant l'autorisation environnementale, soit un arrêté refusant l'autorisation environnementale.